

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 MAI 2021

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Nicolas	Vernain	BA	Président
	Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Vice-présidente
	M.	Sonia	Cathrein	LR+	Secrétaire bureau
	Mme	Anne	Antille	DCe	Conseillère
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	Mme	Myriam	Boucris	BA	Conseillère
	M.	Marc	Boymond	DCe	Conseiller
	Mme	Corinne	Brechbühl Molnarfi	BA	Conseillère
	M.	Christian	Frey	BA	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	Mme	Stéphanie	Reusse	BA	Conseillère
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	Mme	Raphaëlle	Wenger	BA	Conseillère
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Adjoint
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
<u>Excusé-e-s :</u>	- . . -				
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate-chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. N. Vernain, président, salue l'assemblée et le public présent. Il ouvre la séance à 20h34; celle-ci se tient à la salle communale de Compesières en raison des mesures sanitaires en vigueur.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 20 avril 2021
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications de Mme le maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents des commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1 *comptes* P-D-1505-B Proposition de Mme le maire relative à l'approbation des annuels 2020 dans leur intégralité
 - VI.2 P-D-1506 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2020
 - VI.3 P-D-1507 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2020 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'Association de l'EMS Résidence de Drize (b)
 - VI.4 P-D-1508 Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 37'000,- destiné à l'ouverture d'un second lieu de service pour l'association La P'tite Bouffe
 - VI.5 P-D-1509 Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 6'000,- destiné à un soutien exceptionnel et unique à l'association L'Éki-Thé
 - VI.6 P-R-1062 Pour le maintien des cartes journalières CFF !
 - VI.7 P-R-1063 Pour la représentation de la diversité des sexes dans les documents écrits et officiels de la commune de Bardonnex
- VII. Élection d'un nouveau membre au Conseil de fondation de l'EMS Résidence de Drize
- VIII. Élection du Bureau du Conseil municipal pour la période 2021-2022
- IX. Propositions individuelles, questions et divers
- X. Calendrier

Mme S. Schrag annonce le dépôt d'un projet de résolution sur la place de chaque membre du Conseil municipal. Celle-ci a pour titre « *Aide au développement et aide humanitaire en Suisse - soutiens annuels* ». Elle propose que ledit projet de résolution soit porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

➔ **N'appelant aucune modification, l'ordre du jour est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2021

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 20 avril 2021 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le président donne lecture d'un courrier de M. et Mme Zermatten relatif aux régulières nuisances nocturnes à La Bossenaz. Le président transmettra officiellement ledit courrier à l'Exécutif afin qu'il rende réponse.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Repas des aînés

Mme B. Guex-Crosier informe que la commission sociale et culture a dû, à regret, se résoudre à annuler le repas des aînés prévu le dimanche 30 mai prochain. Le fait que les mesures sanitaires n'aient pas été allégées ne lui permet pas de recevoir les aînés comme elle le souhaiterait.

Un nouveau rendez-vous leur a été fixé au mois d'octobre pour la sortie annuelle qu'elle espère bien pouvoir organiser.

2. Passerelle de La Bossenaz

En réponse à l'interrogation faite lors du Conseil municipal du mois d'avril de savoir si la passerelle de la Bossenaz était accessible aux personnes à mobilité réduite, **Mme B. Guex-Crosier** confirme que cela est bien le cas. La pente côté français est conforme aux exigences légales et les barrières au milieu du cheminement sont espacées pour permettre à une chaise roulante électrique de circuler.

Si l'accès côté chemin d'Archamps semble un peu chaotique, c'est dans l'attente du resurfacement dudit chemin qui permettra de finaliser celui-ci. En effet, les prochains travaux sur les canalisations en sous-sol seront suivis par un réaménagement complet de la voirie; ceux-ci permettront de faire un accès plus adapté aux personnes à mobilité réduite sur la passerelle.

3. Transports publics

Mme B. Guex-Crosier indique que la mairie a reçu une réponse de l'Association des Communes Genevoises (ACG) et des Transports publics genevois (TPG) en lien avec la résolution votée le 9 mars dernier intitulée « *Pour favoriser les déplacements TPG en campagne en améliorant les fréquences* ».

Courrier de l'ACG :

« Votre courrier du 1er avril 2021, par lequel vous nous avez transmis la résolution citée en titre, nous est bien parvenu et son contenu a retenu notre meilleure attention.

Notre organe exécutif a pris acte du souhait du Conseil municipal de voir la commune de Bardonnex solliciter les TPG et le Grand Conseil en vue d'améliorer les cadences des lignes de campagne, et d'étudier un service de bus à la demande dans le cadre des projets pilotes de tarification de la mobilité du Conseil fédéral.

Notre Comité s'est plus particulièrement penché sur la troisième invite que comporte cette résolution qui concerne l'ACG, soit la demande faite à notre Association de transmettre ce texte à l'ensemble de ses membres afin que d'autres communes puissent soutenir lesdites propositions.

En l'espèce, il a jugé plus opportun de communiquer ces dernières à son représentant siégeant au Conseil d'administration des TPG, Monsieur Gilles Marti. Ce dernier a cependant immédiatement attiré notre attention sur le fait que leur mise en œuvre soulevait des questions de financement qui n'apparaissent pas résolues.

Pour le surplus, notre Comité a rappelé que la commune de Bardonnex était naturellement libre de solliciter directement d'autres municipalités dans l'objectif de rallier un maximum d'entre elles à sa démarche. »

Ce courrier est signé par Monsieur Xavier Magnin, Président et Monsieur Alain Rüttsche, directeur général.

Réponse des TPG :

« Nous avons bien reçu votre courrier du 1er avril 2021 et vous en remercions.

Les sujets évoqués et l'étude mentionnée sont tous suivis actuellement par le Canton. Cette résolution R-1061 relève ainsi de la compétence de l'autorité cantonale (Département des infrastructures - Office cantonal des transports) auprès de laquelle nous nous sommes assurés qu'une réponse vous serait apportée.

Nous pouvons toutefois vous informer que les études en cours sur la mise en place du transport à la demande dans la Champagne doivent déboucher sur une phase de test qui, si elle est jugée concluante, pourra être développée sur d'autres secteurs dont le vôtre.

Par ailleurs, fin 2021, des réflexions vont être lancées par le Canton dans le cadre de l'élaboration du Plan d'actions des transports collectifs 2025-2029. Il s'agira de définir l'offre de transport de cette période répondant au mieux aux besoins des futurs usagers. Vos demandes seront également analysées dans ce cadre.

En espérant que votre commune trouvera une solution à ces problématiques de déplacements, nous restons à votre disposition pour tout élément complémentaire et vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération. »

Ces lignes sont signées par Monsieur Denis Berdoz, directeur général et Monsieur Emmanuel Frankhauser, responsable de l'organisation de l'offre.

4. Office de poste de La Croix-de-Rozon

Mme B. Guex-Crosier termine par quelques nouvelles peu réjouissantes sur l'avenir de l'office de poste de La Croix-de-Rozon.

Elle rappelle que la commune avait fait recours, avec l'aide d'un avocat, en décembre 2019 auprès de la Commission fédérale de la Poste – Postcom – pour s'opposer à la fermeture de la Poste.

Le 7 courant elle a reçu la recommandation n°7 du 6 mai 2021 de Postcom. A la lecture de ces documents, elle prend note que plusieurs de ses arguments ont été entendus et validés par Postcom notamment celui qui précise que la réduction des heures d'ouverture a forcément engendré une baisse de l'utilisation de l'office de poste ou l'argument avancé sur le temps de déplacement nécessaire pour se rendre à l'office de poste de Carouge pour retirer les envois avisés.

Cependant dans la mesure où l'art. 33, al. 4, OPO précise que le réseau d'offices de poste et d'agences postales doit être conçu de telle sorte que 90 % de la population résidente permanente d'un canton puisse accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes et, si la Poste propose un service à domicile, l'accessibilité doit être assurée en 30 minutes pour les ménages concernés.

Il faut donc constater que même en fermant l'office de la Croix-de-Rozon plus de 90% de la population du Canton de Genève peut accéder à un office de poste ou une agence postale dans le délai imparti.

Mme B. Guex-Crosier fait lecture de la fin de la recommandation N° 7/2021 du 6 mai 2021 de Postcom :

« Résumé et conclusions

Dans l'ensemble, la Poste a suffisamment tenu compte des spécificités régionales lors de sa décision de fermer l'office de poste de La Croix-de-Rozon et de le remplacer par un service à domicile. La Poste a également rempli les autres exigences de l'ordonnance sur la poste. En raison des spécificités régionales, la PostCom part du principe que la Poste ne trouvera pas de partenaire d'agence dans l'immédiat. Il serait tout au plus concevable qu'une opportunité pour un partenaire d'agence puisse se présenter en cas de changement des spécificités régionales. Il est donc inutile de continuer à chercher un partenaire d'agence à l'heure actuelle. La PostCom recommande à la Poste de réexaminer la création d'une agence postale s'il est possible de trouver un partenaire d'agence.

La PostCom approuve donc la fermeture de l'office de poste de La Croix-de-Rozon et son remplacement par un service à domicile. Elle recommande toutefois à la Poste et à la commune de surveiller la situation. La commune doit en particulier informer la Poste si la possibilité de réaliser une agence postale ou au moins un point de retrait PickPost se présente.

Recommandation

La décision de la Poste est conforme aux dispositions légales. La PostCom est favorable à la mise en place d'une agence postale à La Croix-de-Rozon ou à Bardonnex. La PostCom recommande à la Poste de réexaminer la création d'une agence postale, ou d'un point de retrait Pick-Post, s'il est possible de trouver un partenaire d'agence. »

Deux jours après cette recommandation, la commune recevait un simple courriel de la poste l'informant de la mise en place d'un service à domicile durant l'été et, par conséquent, de la fermeture de l'office de poste dans le même délai.

Cependant, elle informe que l'Exécutif va tenter une ultime action en écrivant au nouveau Président du Conseil d'administration, Monsieur Christian Levrat, en espérant qu'il puisse faire pression pour que l'office ne ferme que si une agence postale venait à la remplacer. L'Exécutif argumentera qu'il lui semble important de maintenir des postes en campagne où réside également une part importante de la population.

5. Pro Vélo

L'association Pro Vélo a remarqué des manquements, sur le territoire communal en terme de pistes cyclables, notamment au niveau de la route d'Annecy. Cette association propose d'aider la commune de Bardonnex dans sa réflexion afin d'envisager un aménagement plus serein que l'existant. **M. C. Creffield** rappelle que cette association est politiquement importante sur le canton et que son aide peut être la bienvenue.

6. Plan de site de Compesières

M. C. Creffield informe que la commune n'a, à ce jour, reçu aucune réponse quant au plan de site de Compesières et qu'il est peu probable qu'elle en reçoive d'ici à l'été.

7. Référendum

Dans la séance du 5 mai dernier, le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement du référendum communal à l'encontre de la délibération D-1474, votée le 8 décembre 2020, concernant l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 184'000 destiné aux travaux d'installation d'une déchetterie enterrée à la place De-Brunes. **M. L. Lavarini** indique que 271 signatures ont été validées, le nombre exigé par la Constitution étant de 266, l'objet passera en votation le 28 novembre 2021. Il ajoute que 361 signatures ont été annoncées mais seules 285 ont été contrôlées.

V. RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- traité les remarques et observations liées au PDCom.

Commission des bâtiments, école et sports :

Mme S. Reusse indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission environnement et développement durable :

M. J.-Cl. Marchand indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- a préavisé deux projets de délibération dont il laissera la primeur à Monsieur l'adjoint.

Commission des finances, de l'économie et de la sécurité :

M. Ch. Frey indique que la commission a, lors de ses deux dernières séances :

- reçu des représentants de l'association de l'Eki-thé et examiné le projet de résolution R-1062 à l'ordre du jour de la présente séance,
- examiné les comptes et les investissements 2020 de la commune.

Commission des routes, travaux et emplacements communaux :

M. B. Gaud indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- discuté du projet de réaménagement du chemin d'Archamps.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que la commission a, lors de sa dernière séance :

- reçu les deux assistantes sociales de la commune de Bardonnex, Mmes Dominique Rossello et Laurence Nicolet,
- étudié le projet de résolution R-1508 à l'ordre du jour de la présente séance,
- discuté de l'organisation de la journée de prévention des femmes en se rapprochant des activités qui se dérouleront en Ville de Genève le 25 novembre 2021.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1505-B Proposition de Mme le maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité

Le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui rappelle, comme il a été dit précédemment, que la commission des finances s'est réunie et a pu examiner les comptes dans le détail. Les comptes sont bénéficiaires d'un montant de CHF 293'314.10; ceci est particulièrement dû aux correctifs d'impôts des années précédentes. En effet, en se penchant plus particulièrement sur l'impôt annuel, on peut remarquer une certaine stagnation probablement due à la RFFA (Réforme fiscale et de financement de l'AVS) et à la Covid-19. Ce constat se fait tant sur les personnes morales que sur les personnes physiques. Aussi, les budgets présentés ces prochaines années seront certainement élaborés avec prudence au niveau des rentrées fiscales.

2020 reste une année particulière puisque les échanges avec la Paroisse ont été finalisés - dossier qui a duré plus de vingt ans - ce qui a nécessité beaucoup d'écritures comptables. Elle ajoute que les conséquences de la Covid-19 ont également représenté un certain coût pour la commune (CHF 198'500). Une économie de CHF 72'000 relatives à des non dépenses prévues au budget a été constatée néanmoins des charges supplémentaires pour un montant de CHF 74'000 liées notamment à l'achat de masques, gel hydroalcoolique, etc. ainsi qu'un manque à gagné de CHF 197'000 (loyers non encaissés, exonération de la taxe professionnelle) ont été relevés.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération D-1505.**

D – 1505-B Proposition de Mme le maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité

Considérant,

- *l'art. 30, al. 1, lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,*
- *l'art. 19 RAC précisant que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),*
- *que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 4 mai 2021,*
- *les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017.*

Sur proposition de Madame le maire,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de **CHF 6'787'756.82** (dont à déduire les imputations internes de CHF 47'280.-, soit net CHF 6'740'476.82) aux charges et de **CHF 7'081'070.92** (dont à déduire les imputations internes de CHF 47'280.-, soit net CHF 7'033'790.92) aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **CHF 293'314.10**. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 293'314.10 et résultat extraordinaire de CHF 0.00.
3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de **CHF 4'358'293.52** aux dépenses et de **CHF 49'904.90** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 4'308'388.62**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de **CHF 35'091'818.57**.

5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de **CHF 438'504.36** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 16 voix pour.

2. P-D-1506 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2020

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui rappelle qu'un nouveau Conseil de fondation a été élu à fin novembre 2020. Elle indique que 96 logements de trois à six pièces sont gérés par la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement (FCBL) et que celle-ci a réalisé un bénéfice de CHF 732'250.85 en 2020. Elle relève la nécessité d'avoir dû contracter un emprunt à court terme pour couvrir les frais de remboursement d'un emprunt en euros arrivé à terme. Néanmoins, les frais liés à cet emprunt de dernière minute ont été couverts par le gain lié au change entre les monnaies.

Se référant au rapport de gestion, il est constaté onze changements de locataire ce qui a engendré quelques travaux d'importance pour maintenir le bon état et le rafraîchissement des logements concernés.

Mme B. Guex-Crosier ajoute qu'une action *Eco-Logement* a été menée en partenariat avec les SIG (Services industriels de Genève) dans les immeubles sis route des Hospitaliers 109 – 111 et 113 et chemin d'Archamps 11 - 15. Elle consistait en la présence d'*Eco-Ambassadeurs* venus prodiguer des conseils aux locataires afin de réaliser des économies d'eau et d'électricité. Malheureusement, en raison de la Covid-19, cette action n'a pu se tenir de manière aussi importante qu'espérée.

La FCBL envisage, en 2021, le changement des velux des immeubles sis route des Hospitaliers 113 à 139 et la rénovation complète de deux appartements, des changements de locataire étant annoncés.

M. Ch. Frey a pu remarquer une forte augmentation des jetons de présence; il souhaite des explications.

Mme B. Guex-Crosier répond que les membres quittant le Conseil de fondation reçoivent une petite enveloppe à la fin de leur mandat. Néanmoins, la différence notable est due à l'engagement d'une archiviste pour le traitement de l'entier des archives de la Fondation.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération D-1506.**

D – 1506 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2020

Considérant,

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,*

- *les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,*
- *l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 26 avril 2021,*
- *le rapport de contrôle du 11 mars 2021 délivré par BfB, société fiduciaire BOURQUIN frères et BERAN SA,*
- *le rapport de gestion 2020 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.*

Sur proposition de Madame le maire,

➡ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver les comptes 2020 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :
 - a. le compte de résultats pour un montant de CHF 1'615'577,06 aux revenus et de CHF 960'263,18 aux charges, l'excédent des revenus s'élevant à CHF 655'313,88.
 - b. le bilan s'élevant à CHF 35'009'078,20 à l'actif et au passif.
2. D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 16 voix pour.

3. P-D-1507 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2020 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'Association de l'EMS Résidence de Drize (b)

Personne ne s'opposant en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui, dans un premier temps, rappelle que la Fondation est la propriétaire du bâtiment tandis que l'Association en est la gérante et l'exploitante.

Elle propose de commencer par les comptes et le rapport de gestion de l'Association, le résultat financier de cette dernière impactant les comptes de la Fondation.

Elle relève dans un premier temps les faits marquant 2020, notamment ceux liés à la Covid-19. Si l'EMS de Drize a été épargné lors de la première vague, il a été déploré, entre octobre et novembre 2020, une fois le virus entré dans ses murs, l'infection de 34 résidents et de 28 collaborateurs. Dix résidents sont malheureusement décédés. La crise sanitaire semble, aujourd'hui, sous contrôle, 90% des résidents étant vaccinés ou guéris.

Fin 2019 et début 2020, l'EMS de Drize a connu une situation complexe sur le plan du fonctionnement de son comité de direction au moment du départ de son directeur. Le 1^{er} avril 2020, M. Jean-Marie Carron, ancien directeur d'EMS en pré-retraite, a été nommé afin de reprendre la direction de l'établissement. Celui-ci a procédé à un audit complet du personnel et de l'institution ce qui a permis d'établir un plan d'actions à mener dans les prochains mois et années afin de reconstruire un projet plus stable et plus pérenne. L'autorisation d'exploiter a été renouvelée et la confiance retrouvée.

Côté finances, le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 présente une perte de CHF 294'892, notamment dû aux effets de la crise sanitaire et de la crise institutionnelle traversée.

Mme B. Guex-Crosier cite quelques chiffres relatifs au résidants tels une occupation de l'EMS par 40 femmes et 12 hommes, une moyenne d'âge de 86.69 et un taux d'occupation de 98.52% (99.65% en 2019).

Concernant plus particulièrement la Fondation, son activité principale est de mettre à disposition le bâtiment, d'encaisser le loyer et de garantir les pertes de l'Association. Ainsi la perte réalisée par l'Association a grevé le résultat de la Fondation, qui aurait été positif pour un montant de CHF 85'844'05, mais qui, de fait, révèle une perte de CHF 209'048.56. La Fondation reste néanmoins solide grâce notamment à son bien immobilier d'une valeur certaine.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération D-1507.**

D – 1507 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2020 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'Association de l'EMS Résidence de Drize (b)

Considérant,

- *l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex,*
- *le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2020 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS Résidence de Drize et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Gestoval Société Fiduciaire SA,*
- *l'assemblée générale du 19 avril 2021 au cours de laquelle les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex ont été approuvés, à l'unanimité, et par voie circulaire, à l'unanimité, pour les comptes de l'Association EMS « Résidence de Drize ».*

Sur proposition de Madame le maire,

➔ **le Conseil municipal décide**

a) Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2020 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 1'510'086,31 de charges et de CHF 1'301'037,75 de revenus, la perte s'élevant à CHF 209'048,56.
2. D'approuver la diminution de capital nette de CHF 209'048,56.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 15'240'057,77.

b) Association EMS « Résidence de Drize »

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2020 de l'association EMS Résidence de Drize avec un montant de CHF 10'049'128,63 de charges et de CHF 9'754'236,02 de revenus, la perte s'élevant à CHF 294'892,61.
5. D'approuver la diminution du capital nette de CHF 294'892,61.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'603'371,31.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 16 voix pour.

4. P-D-1508 Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 37'000,- destiné à l'ouverture d'un second lieu de service pour l'association La P'tite Bouffe

Le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui précise que ce crédit budgétaire supplémentaire a été discuté en commission Sociale et culture. Le comité de La P'tite Bouffe a également été reçu par cette dernière afin de présenter la problématique. Il devient de plus en plus difficile d'accueillir les enfants qui sont de plus en plus nombreux. La Covid-19 n'a pas arrangé les choses puisqu'il a fallu mettre plus d'espaces entre eux-ci. Une réflexion a dû être menée sur le long terme étant donné que la construction de la nouvelle école rendra le site actuel inaccessible.

Mme B. Guex-Crosier rappelle, qu'à ses débuts, La P'tite Bouffe accueillait 20 élèves par semaine, aujourd'hui nous parlons de 122 enfants par jour et de 14'029 repas par année.

Après une approche et un accord de la Paroisse de Compesières et du comité de La P'tite Bouffe, il a été décidé, dès la rentrée 2021, de mettre sur pied trois services : l'un à la salle Saint-Sylvestre et deux à la buvette du Centre communal. Ainsi le crédit budgétaire supplémentaire 2021 proposé comprendra trois postes clé, soit la location de la salle Saint-Sylvestre, l'achat de matériel de cuisine et les charges de personnel supplémentaires inhérents à un troisième service sur un deuxième site ainsi que les frais de nettoyage de la salle Saint-Sylvestre confiés à un prestataire externe. En 2022, la subvention l'association sera adaptée en conséquence.

Dans l'intervalle et pour les dernières semaines de l'année scolaire en cours, 20 enfants pourront, chaque jour, manger dans l'espace café de l'Auberge de Compesières, celle-ci étant fermée au public.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1508.**

D – 1508 Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 37'000,- destiné à l'ouverture d'un second lieu de service pour l'association La P'tite Bouffe

Considérant,

- *l'effectif, en constante augmentation, du nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire,*
- *la présentation des activités et des besoins de l'association à la commission Sociale et culture le 12 avril 2021,*
- *l'opportunité de pouvoir améliorer tant le confort des enfants que les conditions de travail du personnel de La P'tite Bouffe et du GIAP par la mise à disposition de la salle Saint-Sylvestre,*
- *l'achat de matériel de cuisine et les charges de personnel supplémentaires inhérents à un troisième service sur un deuxième site,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission Sociale et culture du 12 avril 2021,*
- *l'exposé des motifs,*

- conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Sur proposition de Madame le maire,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De procéder à l'ouverture d'un second lieu de service pour l'association La P'tite Bouffe.
2. D'ouvrir à Madame le maire un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 37'000,- pour couvrir l'achat de matériel de cuisine et les charges de personnel supplémentaires inhérents à un troisième service sur un deuxième site.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 comme suit :
 - 3.1 2180.200.31600.00 : coût de location de la salle Saint-Sylvestre
 - 3.2 2180.200.31440.03 : frais de nettoyage de la salle Saint-Sylvestre
 - 3.3 2180.200.36360.00 : subvention complémentaire pour l'association La P'tite Bouffe
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2021 par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 16 voix.

L'assemblée, par acclamations, salue le travail du comité de La P'tite Bouffe, présent dans la salle.

5. P-D-1509 Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 6'000,- destiné à un soutien exceptionnel et unique à l'association L'Éki-Thé

Le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui indique que la commune a reçu une sollicitation de l'Association l'Éki-Thé qui lui a fait part de ses difficultés financières et de son besoin de liquidités supplémentaires pour continuer à maintenir le lieu ouvert. Le choix a été fait de porter cette demande devant la Commission des finances afin de ne pas mélanger cette demande de financement supplémentaire à la subvention accordée à l'Éki-Thé chaque année pour ses activités culturelles.

La commission a auditionné l'Éki-Thé et a relevé les valeurs du lieu en rapport à la cohésion sociale, à l'environnement et aux activités proposées. Elle a particulièrement souligné que l'aide de la commune serait ponctuelle et exceptionnelle.

Mme B. Guex-Crosier estime qu'il est important que la commune fasse cet effort d'autant plus que l'association pourra, sous condition de cet octroi, obtenir le même soutien d'une fondation de la place.

M. Ch. Frey partage l'avis de Mme le maire et pense qu'il serait heureux que le Conseil municipal exprime son soutien en votant le projet de délibération à l'unanimité.

Mme S. Reusse et M. Ch. Frey, respectivement présidente et membre de l'association l'Éki-Thé, informent qu'ils ne participeront pas au vote.

M. J.-C. Marchand avoue qu'il a un peu de peine avec ce crédit budgétaire; il aimerait savoir à quoi sera attribuée la somme de CHF 12'000 ?

Mme B. Guex-Crosier indique que cette somme permettra de maintenir l'ouverture du lieu ainsi son fonctionnement (loyer, salaire, etc.). Les activités culturelles de l'Éki-Thé pourront également être poursuivies.

M. J.-C. Marchand a l'impression que l'Éki-Thé est un serpent de mer et un mauvais *business model* qui n'arrive pas à trouver sa voie. Plutôt que renflouer des caisses qui sont systématiquement vides, il se demande s'il ne serait pas plus judicieux de changer le mode de fonctionnement. Bien qu'une partie de l'aide soit attribuée à la culture, la commune soutient une opération commerciale supposée être autonome. Selon lui, si l'Éki-Thé n'était pas « sous perfusion », cela fait longtemps que ses activités auraient cessé.

Mme B. Guex-Crosier rappelle que l'Association L'Éki-Thé a démarré en 2020; durant les années précédentes, elle n'a pas souvenir d'une « mise sous perfusion », ni d'un soutien particulier, hormis celui lié aux activités culturelles. Lorsque l'Association a repris l'affaire, elle a malheureusement été très rapidement confrontée à la crise sanitaire. Elle a néanmoins fait le choix de maintenir l'ouverture afin de pouvoir apporter du soutien à certains habitants, elle a également livré des repas à des personnes en quarantaine, etc. Mme B. Guex-Crosier, tout comme la commission, estime qu'il serait bien que la commune fasse cet effort exceptionnel et unique.

M. A. Krasnosselski comprend la confusion ou cette gêne liée à la double assiette, commerciale et culturelle, de L'Éki-Thé. Aussi, suggère-t-il de séparer les affaires commerciales des affaires sociales. Il n'est pas du tout opposé à donner un coup de pouce mais il pense qu'il est nécessaire d'élargir la réflexion pour que la situation ne se reproduise pas dans 12 mois.

M. G. Rana Zolana indique que cette proposition de séparer les affaires commerciales des affaires culturelles a été discutée en commission des finances.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1509.**

D – 1509 Crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 6'000,- destiné à un soutien exceptionnel et unique à l'association L'Éki-Thé

Considérant,

- la demande de l'association l'Éki-Thé,
- l'intérêt des activités culturelles et du lien social développés par l'association l'Éki-Thé,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances, du 27 avril 2021,
- l'exposé des motifs,
- conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Sur proposition Madame le maire et de la commission des finances, économie et sécurité,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir à Madame le maire un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 6'000,- destiné à un soutien exceptionnel et unique en faveur de l'association l'Éki-Thé.

2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 3290.803.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2021 par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix (deux personnes n'ont pas voté).

6. P-R-1062 Pour le maintien des cartes journalières CFF !

Le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui rappelle que cette résolution a été proposée par le groupe Bardonnex Alternative puis renvoyée par le Conseil municipal en commission des finances afin d'être retravaillée. Ladite commission a relevé que cette prestation était appréciée par la population et qu'elle apportait une plus-value pour les habitants. Bien que le résultat soit négatif pour la commune financièrement parlant, elle souhaite maintenir ce service.

Aussi, si le Conseil municipal partage le même souhait que la Commission de maintenir les cartes journalières, la Commune de Bardonnex fera part de son opposition aux différents acteurs concernés, l'Alliance Swiss pass, les CFF et le DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication).

M. G. Rana Zolana demande si les CFF ont fait un effort, suite à la crise sanitaire, envers les titulaires d'abonnements de cartes journalières communes ?

Mme B. Guex-Crosier répond par la négative, les CFF n'ont pas contacté la commune.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de résolution 1062.**

R - 1062 - Pour le maintien des cartes journalières CFF !

Considérant,

- *la chance dont dispose la Suisse de posséder un réseau de transport public, notamment un réseau ferré, dense, qui permet de se rendre facilement aux quatre coins de notre pays,*
- *que si ce réseau est efficace, les prix pratiqués ne sont pas toujours accessibles à toutes les bourses, même avec un abonnement demi-tarif,*
- *que depuis des années, la mise à disposition par les communes de cartes journalières CFF donne la possibilité à beaucoup de découvrir la Suisse ou simplement se déplacer à des prix raisonnables,*
- *au vu du succès que rencontre la carte journalière, que la décision de l'Alliance Swiss pass, qui coordonne cette prestation de la supprimer à l'horizon 2023, est un non-sens,*
- *que la suppression d'une prestation appréciée et hautement symbolique va dans la mauvaise direction alors que l'on désire favoriser l'utilisation des transports publics et participer à la transition écologique,*
- *qu'il s'agirait, au contraire, de stimuler ce genre de prestations,*
- *que les projets futurs de remplacement de la prestation sont trop flous pour imaginer sereinement des solutions pérennes,*

- *que dans ces conditions, la commune de Bardonnex doit pouvoir affirmer sa volonté de continuer une prestation appréciée de la population et qui s'inscrit dans la politique favorable à une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tout le monde.*

Sur proposition de la commission des finances,

➔ **le Conseil municipal demande à Madame le maire**

1. De s'opposer à la suppression des cartes journalières CFF mises à disposition par les communes.
2. De transmettre la présente opposition aux acteurs concernés, en particulier l'Alliance Swiss pass, les CFF ainsi qu'au DETEC.

Cette résolution est prise à l'unanimité, soit par 16 voix pour.

7. P-R-1063 Pour la représentation de la diversité des sexes dans les documents écrits et officiels de la commune de Bardonnex

Le président cède la parole à **Mme S. Reusse**, auteure de la résolution, qui souhaite ajouter quelques éléments, autres que ceux figurant dans l'exposé des motifs, afin de compléter sa proposition. Bien que cette dernière paraisse militante, elle rappelle que, jusqu'au 17^{ème} siècle, la langue incluait les femmes. Puis, des abbés et des grammairiens, soutenus par l'Académie française, avec la volonté explicite de limiter l'accès des femmes à la vie professionnelle et publique, décidèrent de renvoyer la femme à la maison, à la cuisine. Le genre le plus noble était désormais le masculin, l'emportant sur le féminin y compris dans la langue. Cette décision politique, discriminante et sexiste du 17^{ème} siècle doit aujourd'hui être supprimée. Il n'est pas question de féminiser la langue mais de mettre un terme à sa masculinisation.

Au 19^{ème} siècle déjà, les femmes ont demandé la reconnaissance dans les termes « tout citoyen suisse » de toutes les personnes de nationalité suisse, sans distinction de sexe. Dans un premier temps, le Tribunal fédéral a refusé cette requête, c'est seulement le 14 juin 1981 qu'un article constitutionnel a accordé l'égalité des droits entre femmes et hommes.

L'exclusion linguistique des femmes a justifié leur exclusion civique pendant trop longtemps. En Suisse, il a fallu attendre 1971 pour que les femmes puissent enfin voter. En outre, c'est seulement en 1990 que le dernier canton suisse accordait le droit de vote aux femmes.

Mme S. Reusse relève que l'invisibilité des femmes dans la langue influence également les stéréotypes de genre. Ceux-ci sont relayés par les histoires, dans les livres pour enfants, par exemple. Une étude a montré que les métiers représentés dans ces derniers sont extrêmement genrés : les chefs, les directeurs, les aventuriers, les héros (policiers, pompiers, etc.) sont des hommes. Ils sont forts et autoritaires et travaillent en groupe. Les femmes sont souvent seules, elles sont des assistantes ou en charge d'enfants. En ressort le cliché le médecin et l'infirmière, le directeur et la secrétaire, etc. Ces représentations qui paraissent anodines ont un impact sur les enfants et leur confiance en eux. Il a été prouvé que les filles, dès l'âge de six ans, se considèrent moins intelligentes que les hommes, ont moins confiance en leurs compétences et leurs capacités à diriger ou à calculer. C'est malheureusement selon cette perception qu'elles choisissent leurs orientations scolaires et professionnelles souvent d'un niveau moins élevé que celles des hommes.

Une étude du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) portant sur 900 enfants a montré que les très jeunes enfants associent le pouvoir et l'autorité au masculin. Il a également été démontré que les stéréotypes de genre sur l'autorité des hommes et la passivité et la douceur féminine peuvent encourager les abus. D'une manière très générale, l'homme à qui est attribué l'autorité peut se sentir en droit de contrôler, en disposer et pourrait, par extension, en abuser. De façon moins extrême, les femmes sont plus souvent interrompues que les hommes lorsqu'elles prennent la parole, au travail, en public ou en politique.

Enfin, on peut constater que l'égalité n'est pas atteinte en Suisse. Sur le site de la Confédération, on peut calculer une estimation de salaire en fonction de ses expériences, compétences, diplômes, etc. Mme S. Reusse a fait le test. En tant que femme, le site lui attribue CHF 900 de moins par mois qu'à un homme.

Selon elle, refaire de la place aux femmes dans notre langue n'est pas anecdotique, ni accessoire. C'est nécessaire. C'est la preuve d'une société qui évolue, qui grandit, qui reconnaît certaines failles et y remédie. Tant mieux si toutes les femmes ici ce soir ont pu aller au-delà des stéréotypes, si elles ne se sont jamais senties concernées par des préjugés ou des inégalités de genre. Raison de plus pour faire en sorte que cela n'arrive plus. Aussi, Mme S. Reusse encourage-t-elle les membres du Conseil municipal, pour toutes et tous, pour tous les enfants, filles et garçons, à voter en faveur du projet de résolution proposé ce soir.

Aux yeux de **M. A. Krasnosselski**, l'énoncé du projet de résolution est discriminatoire. Il n'est en effet fait référence de genre qu'au masculin et au féminin ! Le terme de « diversité des sexes » est donc réductif, la formule « diversité des genres » serait plus appropriée. Par ailleurs, le propos de ce projet de résolution consiste plutôt de l'usage du langage épïcène dans les documents écrits officiels de la commune que de la représentation de la diversité des genres. Il indique que le groupe DC et Entente considère que ce n'est pas le rôle des dispositions de fonctionnement de l'administration communale de propager des stéréotypes basés sur une prétendue normalité linguistique. Il est d'usage de faire valoir une approche pragmatique et de bon sens, qui tient compte de la réalité sociologique et du profil de la population habitant et/ou travaillant sur la commune.

Il ajoute que l'évolution de l'égalité entre hommes et femmes est une évidence et ceci a un impact sur notre langue. Certains milieux tentent d'imposer une méthode de rédaction qui frôle souvent l'absurdité, puisqu'au détriment de la lisibilité des textes écrits. Par ailleurs, très souvent on constate l'amalgame voulu ou accidentel entre langage épïcène et langage inclusif. A cet égard, le Grand Conseil de Genève a adopté un compromis concernant la rédaction inclusive mais lisible dans les textes officiels de la République. Il est recommandé d'utiliser en priorité la rédaction épïcène au lieu de celle inclusive avec points ou tirets au milieu des mots, ce qui est source de confusion. Ceci évite les doublons des mots et surtout évite le piège de la binarisation à outrance de notre société voulue par certaines personnes, tout en permettant d'inclure les personnes non binaires. La rédaction des textes, articles et documents officiels de la commune doit être avant tout compréhensible et lisible, y compris et surtout pour les personnes ayant une moins bonne maîtrise de notre langue. Il convient en effet d'utiliser les termes englobants ou génériques afin de faciliter la lecture, mais en aucun cas les formes inclusives avec des signes de ponctuation au milieu des mots.

Le groupe DC et Entente juge utile de rappeler que l'Académie française a rejeté dans les termes les plus fermes et à l'unanimité de ses membres l'utilisation de l'écriture inclusive lors de sa séance du 26 octobre 2017.

Plus récemment, le 6 mai dernier, dans une circulaire du Bulletin officiel, Jean-Michel Blanquer, ministre français de l'Éducation nationale, a officiellement proscrit l'usage de l'écriture inclusive. Cette directive a pour but de préserver un apprentissage aisé du français, en ayant à l'esprit les milieux défavorisés, y compris les migrants.

Avant de conclure, il cite l'extrait d'un article de Marie-José Béguelin publié dans le Cahier de la Fondation Anne et Robert Bloch à Delémont . « *D'abord, une observation de bon sens : quand il s'agit de réduire les discriminations entre hommes et femmes, aucune règle linguistique ne remplacera jamais une mesure de terrain. Égalité des salaires, parité dans les instances dirigeantes, lutte contre les violences quelles qu'elles soient, introduction d'un congé de paternité, amélioration des solutions de garde pour les enfants... : longue est la liste des dispositions qui seraient à prendre pour parvenir à une réelle égalité des chances. Les usages linguistiques « politiquement corrects », si subtils et bien intentionnés soient-ils, n'ont hélas pas le pouvoir d'agir magiquement sur le monde, ni de réduire l'hypocrisie de certains comportements. Il y a des cas, on le sait, où « dire » permet justement de « ne pas faire » ! Et il peut arriver que la rédaction dite épicène prenne des allures de langue de bois, dans des chancelleries plus empressées d'imposer des usages linguistiques que d'œuvrer pour la réduction de pratiques discriminatoires bien installées ».*

Enfin, il donne lecture d'un extrait de l'article de Rudolf Mahrer, linguiste à l'Université de Lausanne : « ... *Ce sont les lois de l'évolution phonétique qui ont conduit nos noms et pronoms neutres à perdre leur marque distinctive et à se confondre avec les mots masculins. Il en résulte deux « il » par exemple, l'un dit « spécifique » et comportant le sens masculin, et l'autre dit « générique » et ne le comportant pas (celui de « il pleut » ou de « il y a »...).* Une même forme à deux contenus : c'est l'homonymie. Les passants portent des chapeaux se prête à deux interprétations : générique (il y a des hommes, des femmes et des individus qui ne sont ni l'un ni l'autre) ou spécifique (il n'y a que des hommes) ».

Pour toutes ces raisons, le groupe DC et Entente s'oppose au projet de résolution en l'état.

Mme S. Reusse tient à préciser que l'Académie française n'a pas le monopole ce d'autant que nous sommes en Suisse. Bien que le titre de la résolution puisse ne pas être approprié, la demande concerne le langage épicène; par exemple dire ou écrire les habitantes et les habitants ou encore utiliser des termes neutres comme « l'ensemble de la population ». Actuellement, il s'agit d'un processus en construction et les règles n'ont pas été totalement établies. Selon elle, le Conseil municipal peut considérer ce sujet comme important et essayer d'aller dans ce sens en trouvant des solutions qui conviennent à la commune. Personnellement, lorsqu'elle reçoit une lettre de la commune sur laquelle il est écrit « chers habitants », elle se sent exclue.

M. G. Rana Zolana estime ce sujet important et intéressant. Dans l'état, il propose la création d'une commission ad hoc afin qu'elle se saisisse de la problématique.

Mme A. Antille n'a pas le sentiment d'être exclue lorsqu'elle reçoit un courrier intitulé « chers habitants ». Elle s'inquiète plutôt de devoir modifier tous les courriers de l'administration communale dans lesquels pourraient se glisser des oublis et des erreurs. Bien que la reconnaissance de la place de la femme lui tienne à cœur, elle n'est pas favorable à cette résolution, ce d'autant plus à l'échelle de la commune de Bardonnex.

D'un point de vue pragmatique, si cette inégalité reconnue peut être corrigée, **M. Ch. Frey** estime qu'il faut aller de l'avant et faire le nécessaire. Pourquoi ne pas créer une commission pour aborder ces questions ? La suggestion de M. G. Rana Zolana est intéressante. Selon lui, ce n'est pas parce que les autres ne font rien que la commune de Bardonnex ne doit rien faire non plus. En outre, il faudra en effet probablement trouver des compromis pour ne pas alourdir les tâches administratives.

Mme S. Reusse relève un quiproquo; la commune s'apprête à organiser une journée contre la violence envers les femmes et rechigne à donner une place aux femmes dans ses écrits.

Selon **M. G. Rana Zolana**, la commune de Bardonnex n'a pas attendu le langage épïcène pour que la parité règne au sein du Conseil municipal et pour que le maire soit une femme. On ne peut pas rougir d'un manque de volonté, la volonté existe à Bardonnex.

M. A. Krasnosselski abonde dans le sens de Mme S. Reusse. Le soutien aux femmes ne peut pas se faire que de manière passive, il faut effectivement promouvoir l'égalité des chances. Par contre, le thème ce soir est très précis et lié à l'usage de la langue. A ce sujet, beaucoup de choses doivent être réglées, via une commission ad hoc par exemple, et à laquelle il serait très important que l'administration soit associée.

Lorsque **M. F. Barthassat** entend que le langage épïcène pourrait diminuer la violence envers les femmes, il estime le raccourci osé. Il rappelle que le comportement en société dépend essentiellement de l'éducation et non du langage écrit. Il ajoute que le langage épïcène ne s'applique pas au langage oral qui est extrêmement important. La résolution de ce soir remet en cause la gestion administrative d'une commune de 2'500 habitants, il serait judicieux d'estimer les conséquences de la mise en place du projet et de sa praticité.

Mme B. Guex-Crosier relève le côté pragmatique pour l'administration de devoir rédiger les textes en langage épïcène ou inclusif et la difficulté d'en appliquer les règles. Pour exemple, lors de la présentation de l'Eki-thé en commission des finances qui s'est voulue épïcène, il a pu être relevé des erreurs en page 6. Il est très difficile d'appliquer ce langage et probablement un peu tôt d'imposer cela dans la commune de Bardonnex aujourd'hui. Selon elle, il serait mieux d'attendre que des règles claires, posées et définies soit utilisées dans l'entier du pays avant de s'en saisir à Bardonnex.

Pourquoi la commune de Bardonnex ne serait-elle pas l'initiatrice de la démarche. Selon **Mme S. Reusse**, il faut arrêter de se cacher derrière la taille de la commune; celle-ci peut tout à fait être la précurseuse du mouvement. Elle est surprise ce soir que ce soit essentiellement les hommes qui prennent la parole et non les femmes. Enfin, elle ne pense pas que la tâche soit compliquée pour l'administration et tant pis s'il y a des erreurs.

Mme M. Boucris est surprise par l'argument, qui revient d'ailleurs très souvent, lié à la taille de la commune. Celle-ci est petite et elle ne peut pas faire, laissons les grands passer devant, etc. Elle comprend la question de la complexité mais elle trouve dommage de tout rejeter en bloc. Elle pense qu'il faut réfléchir à la question car dans tous les cas, la commune sera amenée à le faire et elle l'espère, rapidement, car cela a un impact sur les mentalités. Pour les jeunes filles actuellement, il s'agit d'une évidence et il existe un réel problème. Elle vit avec une adolescente qui est souvent révoltée de ce qu'elle a entendu, de formulations, etc. Tout le monde est conscient des inégalités salariales, des modes de langage non adaptés aux femmes, nous sommes déjà au-delà de ces faits.

Selon Mme M. Boucris, nous n'avons aucun compte à rendre à l'Académie française, nous vivons en Suisse et elle n'a aucun droit de décider pour nous. Elle est convaincue qu'il faut aller de l'avant, pas à pas, et si cela devait aller trop vite, réfléchissons !

Mme S. Cathrein ne se sent aucunement persécutée lorsqu'elle lit « chers habitants » et sa fille, jeune adulte, non plus. Elle comprend les arguments liés à la taille de la commune et elle respecte totalement la langue française qui est sa langue maternelle. Cependant, elle préférerait que les membres du Conseil municipal utilise leur énergie et leur temps pour des dossiers plus importants.

M. G. Rana Zolana est un homme mais il vient d'une société matriarcale; il est d'ailleurs probablement le seul dans ce cas au sein de l'assemblée.

Une discussion s'engage quant à la commission la plus adaptée pour se saisir du projet de résolution. S'ensuit une suspension de séance de cinq minutes.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le renvoi en commission Sociale et culture du projet de résolution 1063. Celui-ci est refusé par 10 voix contre, 5 voix pour, 1 abstention.**

➔ **Le président soumet ensuite au vote le projet de résolution 1063.**

M. Ch. Frey souhaite faire part de son sentiment avant le vote; si le Conseil municipal devait, dans sa majorité, balayer cette initiative, ceci mériterait d'être communiqué à la presse.

R - 1063 - Pour la représentation de la diversité des sexes dans les documents écrits et officiels de la commune de Bardonnex

Considérant,

- le fait que la moitié de la population de la commune est de sexe féminin,
- l'importance de représenter la diversité de la population,
- que le langage se doit d'être le reflet des pratiques sociales,
- l'importance de redonner aux femmes leur place dans l'espace public, y compris dans les textes,
- que la plupart des institutions publiques et privées en Suisse romande ont déjà saisi l'importance de communiquer sans propager de stéréotypes et d'adapter leur langage,
- que la commune peut et devrait être un modèle, particulièrement en cette législature, avec une femme Maire et la parité au sein du Conseil municipal,

Le Groupe Bardonnex Alternative,

➔ **demande à Madame le maire**

1. De s'adresser, dans tous les courriers officiels et journaux communaux, aux habitantes et aux habitants de la commune.
2. De rédiger ses textes, articles et documents officiels en utilisant le langage épïcène ou en priorisant les termes neutres qui permettent d'éviter la binarisation et facilitent la lecture.
3. D'adapter le règlement du Conseil municipal en adoptant l'écriture épïcène

Cette résolution est refusée par 11 voix contre, 5 voix pour.

VII. ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL DE FONDATION DE L'EMS RÉSIDENTE DE DRIZE

Le président cède la parole à **Mme S. Schrag** qui présente la candidature de Mme Christine Comoli. Elle précise que Mme Comoli travaille dans le domaine médical et qu'elle serait très intéressée de suivre l'évolution de l'EMS Résidence de Drize.

- ➔ **La candidature de Mme Christine Comoli est acceptée à l'unanimité, soit 16 voix pour.**

VIII. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE 2021-2022

Mme A. Krasnosselski, au nom du groupe DC et Entente, propose la candidature de **Mme Véronique Crettenand** au poste de présidente du bureau du Conseil municipal.

M. G. Rana Zolana, au nom du parti Libéral, Radical et Plus, propose la candidature de **Mme Sonia Cathrein** au poste de vice-présidente du bureau du Conseil municipal.

Mme C. Brechbühl Molnarfi, au nom du groupe Bardonnex Alternative, propose la candidature de **Mme Myriam Boucris**, au poste de secrétaire du Conseil municipal.

- ➔ **Ces candidatures sont approuvées par acclamations.**

Arrivé au terme de son année de présidence du Conseil municipal, **M. N. Vernain** adresse ces quelques mots à l'assemblée :

« Mesdames, Messieurs,

Nous voici arrivés à la fin de cette séance du conseil municipal terminant mon mandat de Président 2020-2021.

Je tiens tout d'abord à remercier le bureau, la vice-présidente Véronique Crettenand et la secrétaire Sonia Cathrein pour l'excellente collaboration durant ces douze derniers mois.

Je remercie l'Exécutif pour son aide dans l'application du règlement.

Les verbalistes et secrétaires généraux de l'administration communale Frédérique et Claude pour le soin apporté à leurs travaux.

Je remercie également les présidentes et présidents de commission pour leurs rapports clairs et précis.

Et finalement vous Mesdames les conseillères et conseillers municipaux pour vos interventions judicieuses, et l'usage d'un langage respectueux lors des séances en Plénum.

J'espère avoir été digne de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à ce poste en mai 2020.

Chère Vice-présidente, je vous souhaite de reprendre ce poste avec l'esprit d'ouverture sociale que l'on vous reconnaît.

Durant ce mandat, j'ai mis quelque peu de côté mon esprit partisan, ceci afin de vous représenter au mieux, chacun de vous avec vos différences et vos sensibilités tout en restant garant du bon fonctionnement des institutions.

Je me réjouis de réintégrer mon poste de conseiller et de participer aux débats et aux votes futurs.

Mesdames, la secrétaire et la vice-présidente félicitations pour vos brillantes élections. Madame la première citoyenne de la commune de Bardonnex bon vent. »

IX. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Bureau du Conseil municipal - félicitations et remerciements

M. G. Rana Zolana adresse ses félicitations au bureau nouvellement élu. La commune est dorénavant entre les mains des femmes ce qui est un signe très fort pour Bardonnex.

Au nom du groupe Bardonnex Alternative, **Mme C. Brechbühl Molnarfi** remercie M. Nicolas Vernain pour son année de présidence du Conseil municipal. Bien que nouvel arrivé pour cette législature 2020-2025, Bardonnex Alternative s'est vu attribué le poste de président du bureau pour la première année. Merci à Nicolas d'avoir accepté la responsabilité de cette tâche et de l'avoir courageusement et efficacement menée lors de débats quelques fois animés. Le parcours traditionnel passe généralement au préalable par les postes de secrétaire et de vice-président, ou vice-présidente. Nicolas n'a pas hésité à faire un grand saut et l'a très bien effectué. Le groupe Bardonnex Alternative se réjouit de le retrouver à ses côtés lors des prochaines séances, il salue également l'arrivée du nouveau bureau et félicite Mmes Véronique Crettenand, Sonia Cathrein et Myriam Boucris pour leur élection.

M. A. Krasnosselski salue la brillante élection du nouveau bureau et remercie Nicolas pour sa bonne direction des travaux. Il précise que le fait d'attribuer la présidence à Bardonnex Alternative pour cette première année de législature n'était pas un piège mais une façon de saluer le retour du groupe au sein du Conseil municipal.

Mme S. Cathrein félicite et remercie M. N. Vernain pour cette année passée au sein du bureau du Conseil municipal.

Au nom du groupe DC et Entente, **Mme S. Schrag** rejoint ses collègues en félicitant le nouveau bureau et en adressant ses remerciements à M. N. Vernain.

2. Création d'une commission ad hoc

M. G. Rana Zolana a pu constater que la création d'une commission ad hoc, proposée au point VI.7 de l'ordre du jour, n'a pas été retenue par le président du Conseil municipal.

3. Journal Bard'Aujourd'hui – question écrite de M. Ch. Frey

« Qui signe responsable pour cette publication ? Existe-t-il un comité de rédaction pour cette publication ? Cas échéant qui en fait partie ? Est-ce possible pour un Conseiller, une Conseillère municipale de rédiger un article pour cette publication ? Même question pour une commission ou un groupe de travail ? La publicité est-elle autorisée dans cette publication ? Pourquoi ne sont mentionnées que les célébrations des paroisses catholiques ? Question subsidiaires à la précédente : que signifie le terme « nos paroisses » en parlant des paroisses catholiques de Troinex, Veyrier et Compesières. »

M. Ch. Frey indique qu'il attend une réponse écrite à sa question écrite ci-dessus.

4. Office de poste de La Croix-de-Rozon

La Poste annonce la fermeture de l'office de La Croix-de-Rozon et la mise en place d'un service à domicile. **Mme S. Reusse** demande en quoi consiste ce dernier ?

Mme B. Guex-Crosier précise que l'avis de fermeture n'a pas encore été officiellement reçu. Elle indique que le service à domicile est effectué par le facteur. A la demande préalable du client, il est possible de faire des paiements, de retirer de l'argent, de remettre un paquet, etc., le tout à domicile. Cette prestation est particulièrement favorable aux personnes qui sont à la maison la journée.

5. La Bossenaz

Faisant suite à la lettre dont a fait lecture le président en début de séance, **Mme R. Wenger** demande qui gère la lumière de l'entrée du bâtiment de La Bossenaz qui reste allumée la nuit.

Mme B. Guex-Crosier l'informe que la lumière de l'entrée s'éteint de l'intérieur; il est possible que les derniers partis oublient parfois de l'éteindre. Toutefois, elle indique que le préau de La Bossenaz bénéficie également de l'éclairage public.

VIII CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	27.05.21	20h00	Salle des Chevaliers
		21.06.21	19h00	Salle des Chevaliers
	Bâtiments, école et sports	26.05.21	18h30	Salle des Chevaliers
		09.06.21	18h30	Salle des Chevaliers
	Environnement et développement durable	29.06.21	18h30	Salle des Chevaliers
	Finances, économie et sécurité	-.-.-.-		
	Routes, travaux, et emplacements Communaux	17.06.21	19h00	Salle des Chevaliers
	Sociale et culture	21.06.21	18h30	Salle des Chevaliers
	Bureau	10.06.21	18h30	Mairie
	Conseil municipal	22.06.21	20h30	Lieu à déterminer
Clean Up Day	18.09.21			

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'assistance et lève la séance à 22h53. Il a le plaisir d'inviter les personnes présentes à partager quelques verres de champagne à la commanderie afin de marquer la fin de son année de présidence et de fêter la récente naissance de son petit-fils Léon.

Nicolas Vernain, président

Bardonnex, le 20 mai 2021/fb